Image not found or type unknown

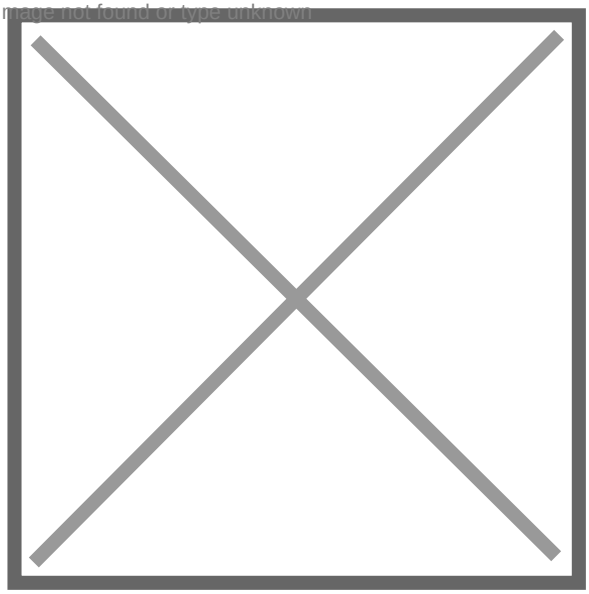

air bag : piéce de réemploi auto ?

Par **majorben**, le **29/05/2020** à **13:58**

Bonjour, ma voiture a subi un accident et les airbags ont déclanchés.
J aimerais savoir dans le cadre des piéces de réemploi si je peux faire remonter un air bag (car plus disponible en neuf) issu d un centre VHU agrée par un professionnel ?
Car l expert chargé du dossier me dit juste qu il ne validera pas, mon assureur sans remet a l expert, et ma protection juridique appartient au meme groupe que mon assureur.....
Merci d avance
Bien cordialement

Par **chaber**, le **29/05/2020** à **16:44**

bonjour

Il faudrait en savoir un peu plus sur votre accident et l'indemnisation

Votre véhicule a-t-l été classé en VEI et vous voulez le conserver en procédant aux réparations.

Dnas ce cas Il y a opposition sur la carte grise. Pour la lever l'expert doit entériner les réparations

Par **majorben**, le **29/05/2020** à **17:29**

Bonjour, merci de votre retour.

oui VEI , techniquement non réparable pour cause d'airbag passager plus vendu en neuf,

et économiquement non réparable car estimation de la 207 griffe de 2007 120000KM a 4200E et couts des réparations (en piéces neuves...) a 6700e

le but serait de faire descendre la note avec des piéces de réemploi (car a par les airbags et prétensionneurs il y a que de la carrosserie et des optiques) dans le but de la remetre en état, mais ce probleme d airbag demeure.

les centres VHU me disent que c est possible non neuf , si monté par un pro.

et l expert dit que c est un organe de sécurité donc non;

et mon assureur que j ai eu cette aprem me dit qu il faudrait qu'un de ces centres me donne une attestattion comme quoi c est possible pour ce retourner vers l expert qui de toute façon ne se mouillera pas en levant la VEI , d'aprés ce que j ai compris.

donc es légalement possible de remonter un airbag " d occasion" provenant d'un centre VHU agréé?

bein cordialement

Par **chaber**, le **30/05/2020** à **07:21**

bonjour

C'est bien ce que j'avais compris: procédure VEI

[quote]
et mon assureur que j ai eu cette aprem me dit qu il faudrait qu'un de ces centres me donne une attestattion comme quoi c est possible pour ce retourner vers l expert qui de toute façon ne se mouillera pas en levant la VEI , d'aprés ce que j ai compris.

[/quote]
"On trouve sous forme PIEC : des pièces de carrosserie amovibles

(ailes, portières, pare-chocs…), des pièces de garnissage intérieur et de la sellerie (sièges, garniture de porte, planche de bord…), les vitrages non collés, des optiques de phare, mais aussi des pièces mécaniques ou électroniques à l’exception de celles faisant partie des trains roulants, des éléments de la direction, des organes de freinage, des éléments de liaison au sol qui sont assemblés, soumis à une usure mécanique et non démontables…"

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés